

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du
14 juin 2010

Le quatorze juin deux mille dix à 19 heures 30, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine ROQUIGNY, Maire, à la suite de la convocation adressée le 10 juin 2010 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

Présents :

M PESQUET M GODART M COIFFIER,
Mme BELLEC M BOULAIS Mme FRANSSEN
M HERVE Mme HUET Mme LION M THIERRY
M TONNELE

Absents excusés : Mme LEGOUEST avec pouvoir à Mme ROQUIGNY
M HANTZBERG

M THIERRY élu secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès verbal de la réunion précédente, Madame le Maire propose les délibérations suivantes :

Sur demande de la Communauté de l'agglomération Rouen-Elbeuf- Austreberthe (CREA), la signature d'une convention de mise à disposition de la salle de l'Europe doit être formalisée pour la conférence littéraire du 5 mai 2010.

*** le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'Europe pour la conférence littéraire du 5 mai 2010.**

Dans le cadre du Fonds d'Aide à l'Aménagement, la commune souhaite couvrir des charges et frais de fonctionnement.

***Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à signer la convention afin d'obtenir le fonds de concours en vue de financer les bâtiments communaux : Mairie, Groupe scolaire, Eglise, Salle de l'Europe, Salle des Chèvrevillais, Salle des activités artistiques et Maison des Associations.**

La CREA, au titre de la compétence eau potable, réalise le contrôle débit/pression des dispositifs incendie. Dans ce cadre, une convention relative à la maintenance des appareils de défense contre l'incendie doit être signée.

*** le conseil municipal à l'unanimité, donne autorisation à Madame le Maire, à signer la convention relative à l'entretien des appareils de défense contre l'incendie.**

Afin de mener une action de prévention sur le thème de la nutrition pour les plus de 60 ans, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Canton de Boos organise, salle de l'Europe, une conférence grand public le 21 octobre 2010 et un atelier cuisine le jeudi 18 novembre 2010.

*** le conseil municipal à l'unanimité, donne autorisation à Madame le Maire, à signer la convention de mise à disposition de la salle de l'Europe pour la conférence du 21 octobre 2010 et l'atelier cuisine du 18 novembre 2010.**

Madame le Maire rappelle qu'une délibération pour bénéficier de l'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) a été votée lors du conseil municipal du 02 mars 2010. Toutefois, une délibération complémentaire est nécessaire afin de bénéficier des missions proposées :

- Missions de base dans le domaine de la voirie
- Mission de base dans le domaine de l'aménagement du territoire
- Missions complémentaires

*** le conseil municipal à l'unanimité sollicite la Direction Départementale des Territoires de la Mer (DDTM) pour bénéficier de l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et l'Aménagement du Territoire (ATESAT) pour l'année 2010 et opte pour les missions de base dans le domaine de la Voirie, les missions de base dans le domaine de l'aménagement du territoire et les missions complémentaires.**

A la suite d'une erreur, la révision de l'Indemnité d'Administration et de Technicité, accordée en conseil municipal du 2 mars 2010, est sollicitée par un Adjoint technique territorial.

*** Le conseil municipal autorise Madame le Maire à réviser l'Indemnité d'Administration et de Technicité de l'Adjoint Technique Territorial.**

La consultation des entreprises, pour les travaux de voirie de la rue du Château, doit être lancée et le marché public signé.

*** Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire, à signer le dossier de consultation des entreprises, établi par la DDTM et dans le cadre de l'ATESAT, concernant les travaux de voirie de la rue du Château.**

*** le conseil municipal autorise Madame le Maire, à signer le marché public concernant les travaux de voirie de la rue du Château, dans le cadre de l'ATESAT.**

En raison des coûts de services, les tarifs de cantine et de garderie sont réévalués chaque rentrée scolaire ainsi que le prix de l'étude surveillée dispensée par un professeur des écoles.

*** Le conseil municipal à l'unanimité décide pour l'année scolaire 2010-2011 :**

- repas de cantine 3.05 €
- garderie du matin OU du soir 1.70 €
- Etude surveillée 2.35 €

Pour pallier aux d'absences diverses (formation, vacances, maladie...) et afin d'assurer une gestion du personnel communal plus efficace, il convient de créer un emploi temporaire de 3 mois

*** Le conseil municipal à l'unanimité décide la création d'un emploi temporaire de 3 mois.**

Questions diverses

Monsieur Thierry demande l'état d'avancement de la création du lotissement des 43 maisons. Madame le Maire fait part du recours gracieux formé à l'encontre de l'arrêté du Maire en date du 23 mars 2010 accordant le permis de construire à la SARL Mayan Fert ainsi que du dossier du PLU. Madame le Maire informe qu'elle a pris ses dispositions auprès de juristes pour la défendre ainsi que la commune dans un délai de 2 mois. Madame le Maire fait part, en parallèle, de la baisse des effectifs scolaires à la rentrée 2010.

Monsieur Boulais informe le conseil que Véolia reprendra la compétence transport scolaire à la rentrée 2010.

Monsieur Boulais demande également comment s'organisera le secrétariat après le départ en retraite de Madame Monique Blin au 31.12.2010 et durant l'absence pour congé maternité de Madame Sophie Guitard. Madame le Maire l'informe que plusieurs pistes sont étudiées.

Monsieur Coiffier indique que la rencontre amicale de foot du 13 juin 2010 est une réussite. La population est satisfaite.

Monsieur Tonnelé réfléchit à une rencontre du dimanche matin. Il ne s'agit que d'une idée. Monsieur Tonnelé demande que le terrain de foot soit protégé par des barrières ou cailloux pour éviter toute intrusion de véhicule sur la surface de jeu.

La séance est levée à 21 h 15.